



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biocarburants

Question écrite n° 49502

Texte de la question

M. Jack Lang appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur le retard pris par la France en matière de production de biocarburants, et ce alors même que de nombreux pays européens se sont engagés depuis plusieurs années dans cette voie. Cette exception française apparaît d'autant plus regrettable que les biocarburants constituent un élément évident en termes de renforcement de notre indépendance énergétique et de surcroît participent à la lutte contre le changement climatique. Aussi, au-delà des mesures adoptées dans le cadre du dernier budget, il lui demande quelles mesures complémentaires il entend adopter pour créer les conditions économiques d'un développement durable de l'éthanol en France.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux biocarburants. Le Gouvernement a soutenu de longue date le développement de ces filières, par le biais d'une défiscalisation dont le montant annuel atteint actuellement environ 180 MEUR. Le Plan Climat, rendu public le 22 juillet 2004, et l'adoption du projet de loi d'orientation pour l'énergie, actuellement en débat au Parlement, devraient marquer une étape supplémentaire en faveur de ces filières puisque l'objectif indicatif d'incorporation de 5,75 % de biocarburants dans les carburants routiers en 2010 de la directive du 8 mai 2003 visant à promouvoir l'utilisation des biocarburants est retenu comme un engagement. Cet engagement a été confirmé lors du conseil des ministres du 19 août dernier par le Président de la République qui a souligné la très grande importance qu'il attache au développement des bioénergies pour des raisons agricoles, environnementales et énergétiques et a souhaité la mise en place dès le 1er janvier 2005 d'un plan de développement des biocarburants. Ce plan a été annoncé par le Premier ministre le 7 septembre et prévoit un triplement de la production d'ici à 2007, soit un supplément de 800 000 tonnes de biocarburants. Des appels d'offres pour quatre nouvelles usines de production seront lancés dans les prochains mois et les marchés seront attribués au printemps 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49502

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8242

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9734